



Déclaration liminaire intersyndicale SUPAP-FSU/UCP/FO/CFTC au CST central du 9 février 2023

En ouverture de cette réunion d'installation du Comité Social Territorial central de la Ville de Paris, les organisations syndicales SUPAP-FSU, UCP, FO, CFTC tiennent à réaffirmer ensemble qu'elles continuent d'exiger du gouvernement qu'il renonce à son projet de report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation des durées de cotisation.

Elles appellent ensemble les personnels de la Ville de Paris à continuer à se mobiliser massivement avec toute la population samedi 11 février, jeudi 16 février et lors des mobilisations qui suivront.

L'opposition de la majorité des élu.es de la Ville de Paris et de la Maire de Paris manifestée par la fermeture symbolique de l'Hôtel de ville les après-midis des 31 janvier et 7 février est un atout dans la mobilisation.

Les régimes de retraite ne sont aucunement menacés de faillite dans les années à venir. Ils devraient au contraire :

- Améliorer les pensions servies et en particulier les minima garantis,
- Ouvrir dans la fonction publique la catégories active à de nouvelles professions comme nous l'avons proposé hier au Conseil supérieur des administrations parisiennes,
- Ouvrir largement les possibilités de retraite progressive dans la fonction publique.

Cela nécessite en effet de nouvelles ressources. Ces ressources passent notamment par le développement de l'emploi et des services publics, l'augmentation des salaires, l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération, la fin des emplois précaires qui touchent en majorité les femmes.

Des choix doivent être fait au niveau national dans ce sens. Mais, c'est aussi sur ce terrain que nous attendons une action résolue de la Mairie.

- La création des milliers d'emplois nécessaires pour améliorer les services publics parisiens et les conditions de travail,
- L'arrêt de recrutement des agents précaires sur des postes de fonctionnaires dans toutes les circonstances où cela est possible en revoyant à la hausse le plan de déprécarisation pour les années 2023 et 2024,
- Des recrutements privilégiés à l'échelle C2 en catégorie C et au 2^e grade en catégorie B,
- Un véritable budget consacré à la résorption des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes
- La promotion de tous.tes les agent.es promouvables avec des ratios à 100%.